

Annonce dès maintenant pour l'affouragement à l'état frais

Actuellement, on s'affaire en plein à l'arrachage des pommes de terre dans toute la Suisse, ceci bien qu'en raison de la sécheresse les conditions ne soient pas tout à fait idéales. Les craintes de voir que toutes les quantités de pommes de terre de garde ne pourront pas être écoulées sur le marché se confirment. C'est pourquoi depuis le début de la campagne, la possibilité est offerte d'acheminer vers l'affouragement à l'état frais non seulement des pommes de terre précoces mais maintenant déjà aussi des variétés de garde.

Le temps beau et sec ainsi que la situation tendue sur le marché font que de grandes quantités de pommes de terre arrachées ces dernières semaines s'accumulent. La récolte a lieu alors que les conditions s'avèrent être toutes autres qu'idéales.

Plus d'attention aux dommages dus aux heurts (pommes de terre tapées)

Ces derniers jours, de plus en plus de constats annoncent que différents lots présentent à la livraison de forts et même en partie de très forts dommages dus aux heurts, qui déprécient les pommes de terre jusqu'à les rendre inaptes à la prise en charge. Une manière de récolter avec soin en évitant les trop grandes hauteurs de chute et en aménageant si possible des fonds et parois de conteneurs rembourrés est absolument nécessaire, afin d'éviter certains dommages. Mais la pratique montre que cela n'est pas facile et que même les machines d'arrachage les plus modernes ne permettent pas d'éviter d'endommager les tubercules, lorsque le sol est trop sec. C'est pourquoi, les producteurs sont instamment priés de renoncer à extraire des pommes de terre d'un sol trop sec!

Annonce pour l'affouragement à l'état frais

Tout comme pour les pommes de terre précoces, les variétés de garde peuvent maintenant déjà aussi être annoncées pour être dénaturées et servir de fourrage à l'état frais. Il est toutefois recommandé aux producteurs de prendre d'abord contact avec l'acquéreur en particulier pour les variétés à frites. Les demandes pour l'affouragement à l'état frais peuvent être adressées soit directement à un contrôleur officiel Qualiservice de la région, soit au secrétariat de swisspatat (tél. 031 385 36 50). Une liste des contrôleurs autorisés est publiée sur le site www.patate.ch sous la rubrique Nouvelles de la branche "Communiqués de presse".

A la mi-octobre, le relevé des stocks sera effectué auprès des entrepositaires. Dès lors, le niveau de la retenue sera fixé en fonction de l'ampleur des stocks. Selon le règlement sur la valorisation des excédents, tous les lots qui remplissent les conditions, pourront bénéficier d'une contribution de base. Les critères donnant droit à une compensation de prix supplémentaire seront fixés au début novembre en même temps que la contribution à verser. La priorité sera donnée aux lots de pommes de terre qui répondent aux exigences du marché (aussi en ce qui concerne les dommages dus aux heurts). Le versement aura lieu uniquement sur la part comestible.